

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
31

Nombre de votants :
31

Date de convocation :
5 décembre 2023

Date d'affichage de la
liste des délibérations :
14 décembre 2023

**Objet : Compte rendu
des délégations
accordées au Maire par
le Conseil Municipal
dans le cadre des
articles L. 2122-22 et L.
2122-23 du Code
Général des
Collectivités
Territoriales –
Information**

L'AN deux mille vingt-trois, le 11 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE (à partir de la question n° 21), Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 30), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 20

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
absent jusqu'à la question n° 29

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Anne VEYLAND

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2023**

QUESTION N° 1

OBJET : Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire, à charge pour lui de rendre compte des actions menées dans ce cadre à chaque réunion obligatoire de l'Assemblée, soit chaque trimestre.

Selon l'article L 2122-23 de ce même code, les décisions prises en application des délégations consenties, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire.

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibération du 14 décembre 2020 concernent la période **de juin à fin octobre 2023**.

L 2122-22-1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

/

L 2122-22-3° De procéder, dans les limites des crédits budgétaires ouverts, pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de procéder aux renégociations des emprunts ;

/

L 2122-22-4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, inférieur à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- en annexe –

De déléguer au Maire la signature de toutes conventions de groupement de commandes relatives à des marchés propres à la Commune inférieurs à 214 000 € HT pour les fournitures et services et 500 000 € HT pour les travaux ;

/

De signer les conventions de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ;

- Signer le courrier de demande de versement des CEE d'un montant de 4 420.01€ pour une opération d'éclairage public

COMMUNE DE RIOM

L 2122-22-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS RUE DE LA HARPE

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°36 (2^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°43 (2^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°32 (2^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°64 (3^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°70 (3^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°50 (3^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°65 (3^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°56 (3^{ème} niveau),
remboursement caution 22,87 €

- ◆ Location de l'emplacement de parking n°33 (2^{ème} niveau) pour un montant
de 51,46 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°36 (2^{ème} niveau) pour un montant
de 51,46 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°66 (3^{ème} niveau) pour un montant
de 45,71 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°70 (3^{ème} niveau) pour un montant
de 45,71 €/mois

GARAGES RUE ANTOINE ARNAUD

- ◆ Résiliation garage n°19 au 01/11/23 – caution remboursée 50 €

JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL – AT 341/AT 49

- ◆ Location au 31/07/23 de 1 lot pour 150 m²

JARDINS LES MOULINS

- ◆ Résiliation au 31/10/23 de 1 lot pour 65 m²
- ◆ Résiliation au 31/07/23 de 1 lot pour 323 m²

- ◆ Location au 01/11/23 de 1 lot pour 65 m²
- ◆ Location au 04/10/23 de 1 lot pour 323 m²
- ◆ Location au 01/10/23 de 1 lot pour 119 m²

JARDINS COLOMBIER LANORE AI 89

- ◆ Location au 01/06/23 de 1 lot pour 100 m²
- ◆ Location au 09/06/23 de 1 lot pour 234 m²

JARDINS DAGNEAUX AZ 2

- ◆ Location au 01/08/23 de 1 lot pour 200 m²

L 2122-22-6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231201-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

RIOM

C O M M U N E D E R I O M

SMACL	- Orage du 04/05 école M. Genest (14.10.2023)	5 653.40 €
	- Ville de Riom 17.08.2022 (14.10.2023)	176.00 €
SAUVARIE	- Remboursement sinistre (20.10.2023)	1 420.90 €

L 2122-22-7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

L 2122-22-8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Concessions :

<u>30 ans</u>	<u>50 ans</u>
4 achats	1 achat
4 renouvellements	

Columbarium :

30 ans
1 achat

L 2122-22-9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
/

L2122-22-10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
/

L2122-22-11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Me MOLIN, Huissier	- Ancien LIDL gens du voyage - Couriat gens du voyage - Burias - Rue Jeanne d'Arc	249.20 € 249.20 € 73.34 € 273.20 €
Société SOCOBAT	- Diagnostic parking - Diagnostic îlot Grenier	108.00 € 1 800.00 €
Société DMMJB Avocats	- Affaire M.	280.00 €
Société TEILLOT et ASSOCIES	- CNE/Sélectis Sarl	1 024.33 €
Société SOCOTEC	- Contrôle sécurité vérifications périodiques	10 260.00 €

L2122-22-12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
/

COMMUNE DE RIOM

L2122-22-13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
/

L2122-22-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
/

L2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

URBANISME – Secteur Sauvegardé : *les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.*

- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conformes avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
 - P.V. en date du 26.05.2015
 - 26.06.2015 transmission au Procureur
 - 26.06.2015 notification à M. D.
 - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
 - Jugement du 06.06.2018 : le prévenu est condamné à la remise en état sous 4 mois avec astreinte de 15 € par jour de retard au-delà du délai
 - Echanges de courriers en cours avec le Parquet pour vérification de la situation
 - 18.01.2021 dépôt par le pétitionnaire de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
 - 05.03.2021 visite de récolement
 - 07.04.2021 avis ABF suite au récolement = travaux non conformes à l'autorisation sur 2 points
 - 20.04.2021 courrier de mise en demeure de mettre en conformité les travaux
 - 18.01.2023 dépôt par le pétitionnaire d'une nouvelle Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
 - 06.01.2023 visite de récolement
 - 09.01.2023 avis ABF suite au récolement = travaux non conformes à l'autorisation sur 2 points
 - 09.01.2023 courrier de mise en demeure de mettre en conformité les travaux
 - 06.06.2023 : dépôt par le pétitionnaire d'une nouvelle Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
 - 15.09.2023 : visite de récolement, conformité délivrée par l'Architecte des Bâtiments de France.
 - 31.10.2023 : Courrier de la Commune au Procureur de la République l'informant que Monsieur D a achevé les travaux conformément aux prescriptions émises par l'ABF et que la Commune lui a délivré un certificat attestant de la conformité des travaux avec sa déclaration préalable.
- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
 - P.V. en date du 17.03.2016

COMMUNE DE RIOM

- 01.04.2016 transmission au Procureur
- 01.04.2016 notification à M. B.
- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPi et sans autorisation préalable
 - P.V. en date du 27.11.2017
 - 18.12.2017 notification à M. L.
 - 18.12.2017 transmission au Procureur
 - 23.11.2018 P.V. n° 2
 - Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
 - PV en date du 21/11/2019
 - 21.11.2019 notification à M. O.
 - 21.11.2019 transmission au Procureur
 - Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ V. – Rue du Chandelier : remblais et exhaussement
 - PV en date du 12/03/2020
 - 16.3.2020 notification à M. V.
 - 16.3.2020 transmission au Procureur
- Ville c/R. – Rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
 - PV en date du 26/07/2021
 - 04.10.2021 : notification à M. R.
 - 04.10.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
 - PV en date du 26/07/2021
 - 10.12.2021 : notification à M. C.
 - 10.12.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/D et P – rue Lafayette : installation d'un garage automobile dans le périmètre du PSMV
 - PV en date du 26/07/2021
 - 02.03.2022 : notification à Messieurs et mesdames. D.
 - 02.03.2022 : notification à M. P
 - 02.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/P. – avenue Champ d'Ojardias : édification d'une clôture non conforme au PLU et sans autorisation
 - PV en date du 14/10/2021
 - 25.03.2022 : notification à Mme. P
 - 25.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelle AS 33 : présence de mobile-home, constructions et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelle AS 43 : présence de mobile-home et constructions
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. H.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur

COMMUNE DE RIOM

- Ville c/M. et V. – rue du Chandelier parcelles AS 46-47 : présence de camping-car, constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. M. et M. V.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/L. – rue du Chandelier parcelles AS 48-49 : présence de mobile-home, constructions et camping-car
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. L.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelles AS 54-55 : présence de mobile-home, et caravanes
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. – rue du Chandelier parcelle AS 57 : présence de mobile-home et caravanes
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. M.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et O. – rue du Chandelier parcelle AS 197 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme. O. et M. R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier parcelles AS 200-202 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M et Mme. C.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelles AS 65-68 : présence de constructions et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. et Mme R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/D. – rue du Chandelier parcelle AS 100 : présence de mobile-home et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Mme D.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/B., W. et J. – rue du Chandelier parcelle AS 15 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. B, Mme W. et Mme J.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/ S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. – impasse du Chandelier parcelles YL 132-133-134-135-136-137-140 : présence de constructions et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. et MME. S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. 30.11.2022 : transmission au Procureur

COMMUNE DE RIOM

- Ville c/H. – chemin du Chandelier parcelles YL 128-129 : présence de constructions
 - PV en date du 29/07/2023
 - 30.11.2022 : notification à M. et Mme H.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. – impasse du Chandelier parcelle YL 126 : présence de constructions et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. H.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et H. – impasse du Chandelier parcelle YL 124 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. R et Mme H.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – Chemin des Grosbots parcelle YL 116 : présence de constructions, caravanes, mobile-home et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à M. C.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/G. – chemin des Grosbots parcelles YL 380-381-382 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 30.11.2022 : notification à Messieurs G.
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. et R. – rue de Planchepaleuil parcelles AS 53-256 : présence de constructions et caravanes
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à M. H et MME R.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/W., R., W., Z., M. et G. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 21-22-23 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames W., R., W., Z., M. et G.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., B., D., D., D., D., et E. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 25-139 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., B., D., D., D., D., et E.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., J., et Q. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 26 : présence de caravanes et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., J., et Q.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et M. – Chemin du Maréchat parcelles BL 93-94 et 212 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
 - PV en date du 29/07/2022
 - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Madame R. et M.
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et M. – Chemin du Maréchat parcelle BM 212 (en partie) : présence d'une caravane
 - PV en date du 29/07/2023

COMMUNE DE RIOM

- 17.01.2023 : transmission au Procureur
- 23/01/2023 et 19/01/2023 : Notification à M. R et M.
- Ville c/ C. – Voie communale n°5 parcelle BM 139 : présence d'une construction et d'un camping car
 - PV en date du 29/07/2023
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
 - 23/01/2023 : Notification à M. C.
- Ville c/ B. – Voie communale n°5 parcelle BM 144 : présence d'une construction, un mobile-home, une caravane et d'un camping car
 - PV en date du 29/07/2023
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
 - 23/01/2023 : Notification à MME. B.
- Ville c/ H. – Maupertuis parcelle YM 4 : présence d'une construction PV en date du 29/07/2023
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
 - 23/01/2023 : Notification à M. H.
- Ville c/ V. – Maupertuis parcelle YM 5 : présence d'une construction et de 2 caravanes
 - PV en date du 29/07/2023
 - 17.01.2023 : transmission au Procureur
 - 23.01.2023 : Notification à MME. V.
- Ville c/ D., D., G. et P. – Maupertuis parcelle YM 6 : présence de 2 constructions
 - PV en date du 29/07/2023
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
 - 01.12.2022 : Notification à M. D., MME D., MME G. et MME P.
- Ville c/ H., M., M., M., M., M., H., H., A., H., H., H., M., H., M., B0 et B – La Millot parcelles YE 121-122-123-124-125 : présence de 6 constructions et 12 caravanes
 - PV en date du 29/07/2023
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
 - 01.12.2022 : Notification à M. H, M., M, M, M, M, M. H., MME H., MME A., MME H., M. H., M. H., MME M., MME H., M. M., M. B., MME B.
- Ville c/ C., R., R., V. et M. – Montrozier parcelles CH 162-163-164-165-166-167 : présence de 3 constructions et 11 caravanes
 - PV en date du 29/07/2023
 - 30.11.2022 : transmission au Procureur
 - 01.12.2022 : Notification à M. C., M. R., M. R., M. V. et M. M.
- Ville c/ T., T., C., T., DCF. et T. – Ronchalon parcelle ZA 116 : présence d'un cabanon, d'une caravane et de matériaux voués à la construction
 - PV en date du 17.04.2023
 - 26.04.2023 : transmission au Procureur
 - 21.04.2023 : Remise en mains propres à M. T.
 - 27/28/29.04.2023 : notification à MME T., MME T., MME C., M. T., MME DCF., M. T

ADMINISTRATION GENERALE : *contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues*

M. D. c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 07.05.21 devant le tribunal administratif en annulation du rejet du recours gracieux contre la délivrance d'un Cu négatif.
- Sur proposition du Tribunal et accord des parties, une médiation est réalisée du 23.07.2021 au 26.04.2022

COMMUNE DE RIOM

- Conclusions en défense le 13.06.2022
- Conclusions en réplique le 30.08.2022
- Clôture d'instruction prévue le 09.11.2022

Mme. L c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 12.10.2021 devant le tribunal administratif en annulation contre refus de permis de construire délivré par la Commune du 22 septembre 2021
- Mémoire en défense de la Commune le 07.12.2021
- Mémoire en réplique 1 : 16.03.2022
- Mémoire en défense 2 : 19.05.2022
- Clôture de l'instruction prévue le 12.07.2023

Mme L. c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 27.04.2022 devant le tribunal administratif en indemnisation suite à chute sur la voie publique.
- Transmission à la Smacl pour désignation d'un avocat
- Mémoire déposé le 03.02.2023

VILLE DE RIOM c/ M.M :

- Plainte déposée le 16.09.2022 par la Commune pour destruction de bien public
Ordonnance de CRPC du 27.03.23 : Monsieur M est condamné à 12 mois de prison dont 6 mois avec sursis probatoire pendant 2 ans et à payer 70 euros d'amende.
Il a interdiction de conduire pendant 1 an.
La constitution de partie civile de la Commune est déclarée recevable et Monsieur M. est condamné au remboursement du préjudice matériel subi par la Commune de 352.01 euros.
En attente de notification.

VILLE DE RIOM c/ Mme R.

- Requête déposée par la Commune le 09/12/2022 : fixation judiciaire du prix d'un bien.

FREE MOBILE c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 16/10/2023 : contestation de la décision implicite de rejet s'opposant à la déclaration préalable d'implantation d'une antenne relai de téléphonie mobile sur le territoire de la Commune de Riom.
- Mémoire en cours de rédaction

VILLE DE RIOM c/ M. JB

- Dépôt de la plainte par la Commune du 26.09.2023 suite au vol de divers objets à l'Ecole Jean Rostand.
- Composition pénale prévue le 07.02.2023 au Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand.

L2122-22-17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, savoir, en cas de refus de prise en charge par l'assurance de la ville et ce dans la limite de 50 000 € TTC ;

/

L2122-22-18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

/

COMMUNE DE RIOM

L2122-22-19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

/

L2122-22-20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 1 000 000 € (voir L2122-22-3°) ;

/

L2122-22-21° D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme (relatif au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat) ;

/

L2122-22-22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme (droit de priorité sur tout projet de cession d'immeubles appartenant à l'Etat ou à des sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital, ou à des établissements publics dont la liste est fixée par décret dont Réseau Ferré de France, en vue de permettre la constitution de réserves foncières) ;

/

L2122-22-26° De solliciter de l'Union européenne, de l'Etat et d'autres collectivités territoriales ou établissements publics, toute subvention d'investissement et de fonctionnement, susceptible d'être accordée dans le cadre des projets communaux, quels que soient la nature et le montant prévisionnel de la dépense et dans la mesure où les crédits au titre desquels les projets font l'objet de la demande de subvention sont au budget ;

**Article 13 de
la Loi
20.12.2007**

C O M M U N E D E R I O M

Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Date des conclusions / Sens des conclusions	Sens du jugement
AS	Ville de Riom	Contestation du 30.08.2020	01.04.2021	Mémoire déposé le 27.04.2021 : Rejet	
HC	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.10.2020	22.06.2021	Mémoire déposé le 16.07.2021 : Rejet	Fait droit
SARL D	Ville de Riom	Contestation FPS du 23/11/2020	10.09.2021	Mémoire déposé le 05.10.2021 : Rejet	Fait droit
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
TS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.08.21	07.03.2022	Mémoire déposé le 22.04.22 : Rejet	Fait droit
DN	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.04.2021	03.05.2022	Mémoire déposé le 01.06.22 : Rejet	Fait droit
QQ	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.07.2021	22.11.2021	Mémoire déposé le 18.07.22 : Rejet	Fait droit
AL	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.08.2021	03.04.2022	Mémoire déposé le 12.08.22 : Rejet	
CCMH	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.07.2021	22.09.2022	Mémoire déposé le 13.10.2022 : Rejet	
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.03.2022	25.10.2022	Mémoire déposé le 25.11.2022 : Rejet	
GE	Ville de Riom	Contestation FPS du 25.03.2022	28.11.2022	Mémoire déposé le 26.12.2022 : Rejet	
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2022	19.07.2022		
WC	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.03.2022	06.07.2022	Mémoire déposé le 26.01.2023 : Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2022	14.07.2022	Mémoire déposé le 10.03.2023 : Rejet	
CJ	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.02.2022	20.07.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
FM	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.02.2022	09.07.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
KD	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.07.2022	15.12.12023	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
PV	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.02.2022	09.08.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
RG	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2022	14.07.2022	Mémoire déposé le 14.03.2023: Rejet	
RS	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.08.2022	27.12.2022	Mémoire déposé le 14.03.2023: Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.03.2022	19.07.2022	Mémoire déposé le 22.03.2023 : Rejet	
VJ	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.05.2022	05.09.2022	Mémoire déposé le 06.04.2023: Rejet	
TVE	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.08.2022	06.03.2023	Mémoire déposé le 05/06/2023 : Rejet	
TVE	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.08.2022	06.03.2023	Mémoire déposé le 05/06/2023 : Rejet	
CG	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.09.2022	24.04.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Fait droit	
AP	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.09.2022	25.04.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Rejet	
GM	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.09.2022	04.05.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Rejet	
ML	Ville de Riom	Contestation FPS du 12.10.2022	10.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.10.2022	23.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	

Accusé de réception en préfecture
061-116303008-20231211-VILLE DE RIOM-2023-175
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

C O M M U N E D E R I O M

DI	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.11.2022	17.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
MS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.10.2022	25.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
CF	Ville de Riom	Contestation FPS du 25.11.2022	31.05.2023	Mémoire déposé le 21/07/2023 : Rejet	
MV	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.12.2022	06/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
FG	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.11.2022	05/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
FG	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.12.2022	05/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
LC	Ville de Riom	Contestation FPS du 12.01.2023	26/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
CS	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.12.2022	30/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.07.2021	22/11/2021	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
LT	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.12.2022	20/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
EE	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2022	20/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
HR	Ville de Riom	Contestation FPS du 30.11.2022	07/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
NL	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.12.2022	19/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
ES	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.03.2023	11/07/2023 et 08/08/2023	Mémoire déposé le 25/09/2023 : Rejet	
DC	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.02.2023	11/07/2023	Mémoire déposé le 20/09/2023 : Rejet	
CN	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.01.2023	29/06/2023	Mémoire déposé le 20/09/2023 : Rejet	
CN	Ville de Riom	Contestation FPS du 26.01.2023	29/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.11.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.12.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.12.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
LC	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.03.2023	15/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.02.2023	17/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
DC	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.03.2023	18/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.04.2023	28/08/2023		
SP	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2023	30/07/2023		
TS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.03.2023	17/08/2023		
SI	Ville de Riom	Contestation FPS du 29.11.2022	27/07/2023		
RA	Ville de Riom	Absence d'avertissement	27/07/2023		
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.05.2023	09/09/2023		
CV	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.04.2023	23/08/2023		
RBM	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.04.2023	18/08/2023		
LP/BC	Ville de Riom	Contestation FPS du 26.04.2023	03/09/2023		

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231201-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023



COMMUNE DE RIOM

DELEGATION DU 01/06/23 au 31/10/23

MARCHES				
N° Marché	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notification	Montant HT
202202	Etude de programmation pour la création de l'OPERA	LAO LUDIQUE ARCHITECTURE 93450 L'ILE-SAINT-DENIS	14/08/23	TF : 11 700 TO01 : 7 150
		A+ECO 75004 PARIS		TF : 1 500 TO01 : 1 500
		AUVERFLUID 63119 CHATEAUGAY		TF : 2 000 TO01 : 1 000
202313	Travaux de signalisation horizontale (2 ans)	SIGNAUX GIROD EST 63000 CLERMONT FD	01/06/23	Maximum : 100 000
202314	Fournitures de bureau (2 ans) Groupement de commande avec le CCAS	LACOSTE DACTYL BUREAU & ECOLE 84250 LE THOR	31/08/23	Maximum : 60 000
202317	Aménagement d'un parc, avenue des Platanes	Lot 01 : TREYVES 03110 SAINT-DIDIER-LA-FORET / EUROVIA 63000 CLERMONT-FERRAND	03/10/23	162 188,65
		Lot 02 : KOMPAN 77190 DAMMARIE-LES-LYS / TREYVES 03110 SAINT-DIDIER-LA-FORET	03/10/23	93 709,50
202318	Renouvellement et amélioration de l'éclairage rue Saint Amable, Place de la Fédération et les voies adjacentes	EIFFAGE ENERGIE 63200 RIOM	04/07/23	302 661,00
202321	Rénovation des luminaires du parc d'éclairage public - Campagne 2023	EIFFAGE ENERGIE 63200 RIOM	05/07/23	65 255,00
202323	Réalisation d'audits énergétiques (3 ans)	SOCOTEC SMART SOLUTIONS 94320 THIAIS	01/06/23	Maximum : 90 000
202324	Location de conteneurs et enlèvement et traitement de déchets (3 ans)	VEOLIA ONYX 63000 CLERMONT FD	12/07/23	Maximum : 210 000
202325	Fourniture et livraison de matériel électrique	SONEPAR 63100 CLERMONT-FERRAND	31/10/23	Maximum : 100 000
202329	Transports scolaires extra et péri scolaires (2ans)	CARS DELAYE 63200 MOZAC	06/06/23	Maximum : 200 000
202331	Etude de programmation pour la création du comptoir solidaire	VITAMINE U 78150 LE-CHESNAY-ROCQUENCOURT	06/06/23	TF : 12 190 TO01 : 11 210
202333	Nettoyage des vitres (4ans)	ONET 63000 CLERMONT FD	07/06/23	Maximum : 80 000
202334	Travaux d'éclairage de gymnases	VOMIERO 63200 SAINT-BONNET-PRES-RIOM	03/08/23	101 000,00
202338	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une concession relative à la mise à disposition, la pose l'entretien, la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire	ARBEA CONSEIL 75017 PARIS PUBLICA-AVOCATS 75002 PARIS	27/06/23	15 500,00
202340	Maintenance des équipements de la cuisine et de ses satellites	ALLIER FROID CLIM 03500 SAULCET	31/10/23	36 000,00
202345	Aménagement de surfaces 2023	Lot 01 : EUROVIA 63000 CLERMONT-FD	04/10/23	TF : 59 870,65 TO1 : 22 246,00

Accompagné de la Commission
063-216303008-20231211-DELIB231201-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

COMMUNE DE RIOM

		Lot 02 : EUROVIA 63000 CLERMONT-FD	04/10/23	6 600,00
202354	Mission de diagnostic patrimonial de l'ancienne maison d'arret (pas de dossier papier)	CROISEE D'ARCHI 42400 ST CHAMOND	20/07/23	12 000,00
		XPERT DRONE 42130 MARCILLY LE CHATEL		1 500,00
		THOMAS AREAL 63160 MONTMORIN		2 500,00
Consultation culture	Restauration de deux tableaux de l'église Notre-Dame du Marthuret	Clémence FARGUES 18200 SAINT AMAND MONTROND	/	Base : 34 600 Option réintégration : 5 590

AVENANTS					
N° Marché	Dossiers	Entreprises / Lots	Objet de l'avenant	Notification	Montant HT
20211801	Fourniture de produits d'entretien	DETERCENTRE CLEOR	Modification des bordereaux de prix unitaires : changement de références et baisse de certains articles	31/05/23	Sans conséquence sur le seuil maximum
20211802	Fourniture de produits d'entretien	DETERCENTRE CLEOR	Modification des bordereaux de prix unitaires : changement de références et baisse de certains articles	31/05/23	Sans conséquence sur le seuil maximum
20211804	Fourniture de produits d'entretien	DETERCENTRE CLEOR	Modification des bordereaux de prix unitaires : changement de références et baisse de certains articles	31/05/23	Sans conséquence sur le seuil maximum
202049	Entretien des ascenseurs et monte charge	ORONA	Intégration du groupe scolaire Jean Rostand	06/06/23	1 144,00
202234	Fourniture et livraison de papier	INAPA	Intégration d'un prix nouveau au bordereau de prix unitaire	07/06/23	Sans conséquence sur le seuil maximum
202311	Etude de faisabilité et de programmation : Pôle Technique Municipal	CRESCENDO	Modification de délai	02/08/23	Néant
202235	Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la CA RLV et de la ville de Riom	BL EVOLUTION	Modification de délai	23/08/23	Néant
20230602	Aménagement d'un parking et des abords de l'école Jean Rostand	JD PAYSAGES	Intégration de prix nouveaux	25/09/23	Néant
202213	Etude pour la réalisation du schéma de défense extérieurs contre les incendies	ALTEREO	Prolongation de délais	22/09/23	Néant
202220	Inventaire naturaliste	CREXECO	Travaux supplémentaires	26/09/23	275,00

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231201-DE
202220
Date de réception préfecture : 18/12/2023

COMMUNE DE RIOM

202305	Achat de panneaux de signalisation pour la ville de Riom	SIGNALETIQUE COMMERCIALE	Prolongation jusqu'au 26/07/23	03/10/23	Néant
20230601	Aménagement d'un parking et des abords de l'école Jean Rostand	RENON	Augmentation du marché	26/10/23	14 502,00
2021801	Fourniture de produits d'entretien	DETERCENTRE CLEOR	Changement d'une référence	04/10/23	Sans conséquence sur le seuil maximum
202331	Etude de programmation pour la création du Comptoir solidaire	VITAMINE U	Pour la TF : Plus-value pour erreur de calcul lors de la remise des offres	17/10/23	960,00
202331	Etude de programmation pour la création du Comptoir solidaire	VITAMINE U	Prolongation de délais	17/10/23	Néant

SUIVI GROUPEMENTS DE COMMANDES

N° DU MARCHÉ	NOM DU MARCHÉ	DATE SIGNATURE		MONTANT ESTIMATIF € HT	CM
		Commune de RIOM	Autre(s) membre(s)		
202314	Achat de fourniture de bureau	08/03/2023	CCAS 08/03/23	Seuil maximum annuel Riom : 30 000 € HT Seuil maximum annuel CCAS : 500 € HT Durée de l'accord cadre : 2 ans	Délégation
202335	Vérifications périodiques		RLV - Chanat la Mouteyre - Chappes - Chambaron s/ Morge - Châtel-Guyon - Chavaroux - Clerland - Ennezat - Mlintrat - Les Marres d'Artières - Lussat - Pulvérières - St Ours les Roches - Sayat - Surat - Varennes s/ Morges	Commune de Riom : 35 604 € HT	Délégation

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 11 décembre 2023

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20231211-DELIB231201-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023

RIOM